



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE LURE

SEANCE DU VENDREDI 4 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le vendredi 4 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de LURE, convoqué à la date du 27 août 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses assemblées, sous la présidence de **Monsieur Eric HOULLEY, Maire de LURE**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L. 2121.7 à L. 2121.34).

Effectif légal du Conseil Municipal : 29
Membres du Conseil en exercice : 29

Étaient présents : M. Eric HOULLEY, Maire, Mme Isabelle ARNOULD, M. Laurent MONNAIN, M. Joël HACQUARD, Mme Karine GUILLEREY, M. Guy VENNE, Mme Pierrette DEMESY, M. Stéphane FRECHARD, Mme Sophie GROSJEAN, M. Michel NOIR, Mme Marie-Claire THOMAS, M. Michel WENDE, M. Mario HORTA, M. Rachid MERZOUG, Mme Francine PERNOT, M. Jérôme LAROCHE, M. Pascal GAVAZZI, M. Martial BRAUD, Mme Malika GRENIER, Mme Sylviane CORNU

– **Étaient absents représentés** : Mme Agnès GALMICHE représentée par M. Eric HOULLEY, Maire, M. Raoul JUIF représenté par Mme Isabelle ARNOULD, Mme Nathalie WATBLED représentée par M. Michel NOIR, Mme Christelle CONTEJEAN représentée par Mme Pierrette DEMESY, Mme Nadia BEN HAJJOU représentée par M. Joël HACQUARD, M. Christophe GORET représenté par Mme Sylviane CORNU, Mme Claude OFFROY représentée par M. Martial BRAUD, M. François BELLEFLEUR représenté par Mme Malika GRENIER

Était absente : Mme Josette DUBOIS

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte à 19 H 00, conformément aux dispositions de l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil nomme l'un de ses membres, M. Rachid MERZOUG, pour remplir les fonctions de Secrétaire.

OBJET : LA LAICITE : RAPPORT D'ORIENTATIONS SUR LE « BIEN VIVRE ENSEMBLE »

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane FRECHARD, Adjoint au Maire chargé de la Démocratie Participative,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le rapport d'orientations ci-dessous :

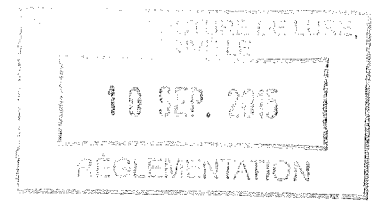
Préambule :

La vie au sein d'une commune évolue constamment. Epousant les contours d'une période politique et économique difficile, elle est faite hélas de précarités, de peurs, d'intolérance et de rejets. Des difficultés ressenties au quotidien naissent des conflits intercommunautaires ou générationnels. Le sentiment d'insécurité, qu'il soit réel ou virtuel, fait naître des fractures dans une société au sein de laquelle il convient de déterminer des axes forts d'une vie en communauté fraternelle et solidaire, fondée sur les valeurs de la République, sans considération de race, de religion, de sexe, d'orientation sexuelle ou de situation personnelle.

La démarche du **bien vivre ensemble** se décline au quotidien. Elle s'inscrit en transversalité de différentes thématiques de l'action municipale.

Il est nécessaire que cette démarche soit parfaitement comprise du plus grand nombre pour susciter l'adhésion collective, mais aussi des débats et des échanges entre les citoyens.





1) Le devoir de mémoire :

Le devoir de mémoire est l'obligation qui est faite aux Etats d'entretenir le souvenir des souffrances du passé subies par certaines couches de leurs populations, les collectivités locales contribuant concrètement à le faire vivre. Il constitue la preuve intangible de l'hommage collectif rendu aux martyrs de conflagrations mondiales mais également aux victimes de guerres coloniales.

Il a pour objectifs :

- D'une part, de redonner le goût de l'histoire et de la philosophie politique (analyse critique et recherche de solutions alternatives par la diplomatie) ;
- D'autre part, il doit être la base d'un travail avec les jeunes générations, pour lequel le **Conseil Municipal des Jeunes** doit être ambassadeur à LURE ;
- Enfin le but du devoir de mémoire est de **respecter et de promouvoir la diversité culturelle, culturelle et associative** (ex : cérémonies œcuméniques précédant les commémorations patriotiques)

2) Symboles républicains :

Le 9 décembre 1905 a été votée la loi de séparation entre l'église et l'Etat. La France entrait désormais dans un processus de **laïcité** au sein duquel les croyances de chacun étaient respectées de façon équitable, pour peu que chaque conviction à caractère religieux se manifeste exclusivement dans la sphère privée.

Dans un contexte où l'intolérance, le fanatisme et l'obscurantisme progressent à nouveau et portent atteintes aux valeurs universelles de notre République, **la journée du 9 décembre doit constituer, es qualité, une date importante dans notre programme de manifestations locales rituelles.**

Les élus, les services municipaux et les associations soutenues par notre collectivité, doivent être porteurs des idéaux démocratiques à destination des plus jeunes qu'il faut rencontrer **en milieu scolaire** dès le cycle primaire, notamment pour expliquer le rôle des élus et l'importance de la participation civique dans notre société.

La lutte contre toutes les formes de discrimination doit constituer, également, une priorité en arborant de manière ostensible les symboles républicains, notamment sur le fronton des bâtiments municipaux (inscription plus explicite dans les écoles de la devise « Liberté, Egalité, Fraternité »).

Il convient de redonner au droit de vote ses lettres de noblesse en tant que devoir et faire des périodes électorales un temps fort pour les nouvelles générations. Le symbole de cette réhabilitation serait la **remise de la carte d'électeur**, principalement pour les jeunes majeurs, valorisée par une **cérémonie officielle**.

3) Faciliter les débats et les échanges :

La **démocratie participative** constitue un axe fort de la politique de notre cité. Elle existe localement à travers de multiples outils.

L'engagement des citoyens comme force de propositions au moyen de différents modes de consultation est socialement utile, qu'il s'agisse des cafés citoyens, des réunions de micro-quartiers ou des rencontres « le Maire chez vous ». Aussi, la présence régulière de l'équipe municipale sur le marché de LURE constitue également un moyen privilégié de dialogue avec des citoyens très divers.

Le rôle des élus est ainsi pédagogique en permettant aux citoyens de disposer d'une **meilleure connaissance du système démocratique**.

Le patrimoine de la Commune, notamment l'Hôtel de Ville doit, par une accessibilité sans faille au public, déboucher sur une **meilleure connaissance des services de la Ville**, des textes qui régissent l'**action communale** et, au-delà des droits et obligations de chacun.

Conclusion :

Par-delà les postures médiatiques caricaturales, ce rapport au Conseil Municipal vise à formaliser quelques orientations et propositions pour favoriser la laïcité et le lien social dans notre ville.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** les orientations et les propositions exposées ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE,
Les Jour, Mois et An que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,
Eric HOULLEY.

